

LE 19 DÉCEMBRE 2022
PROVINCE DE QUÉBEC

Reprise de la séance ordinaire ajournée du conseil municipal de la Ville de Mirabel du douze décembre deux mille vingt-deux, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi dix-neuf décembre deux mille vingt-deux, à 19h10, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

Mmes Guylaine Coursol
Roxanne Therrien
Francine Charles
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Catherine Maréchal
MM. Michel Lauzon
Robert Charron
François Bélanger
Marc Laurin

Sont également présents :

Mme Suzanne Mireault, greffière
MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint

846-12-2022 Reprise de la séance ajournée du 12 décembre 2022.

Il y a lieu de poursuivre la séance du 12 décembre 2022, laquelle fut dûment ajournée par la résolution numéro 843-12-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De poursuivre la séance du 12 décembre 2022. Il est 19 h 10.

847-12-2022 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la reprise de la séance ajournée du 12 décembre 2022 tenue le 19 décembre 2022, tel que présenté.

848-12-2022 Transfert de sommes budgétisées en 2022 au surplus accumulé affecté. (G5 110 S10)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De transférer les sommes budgétisées en 2022, au montant de 3 060 800 \$, au surplus accumulé affecté.

849-12-2022 Abolitions de poste, création d'un poste professionnel et embauche à la fonction de coordonnateur aux ressources humaines. (G4 110, G4 114 et G4 200)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'abolir le poste syndiqué d'agent de bureau au Service des ressources humaines.

D'abolir le poste professionnel non syndiqué de recruteur au Service des ressources humaines.

De créer un poste professionnel non syndiqué de coordonnateur aux ressources humaines au Service des ressources humaines.

D'embaucher Chloé Laniel, à titre de professionnel, à la fonction de coordonnateur aux ressources humaines au Service des ressources humaines, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

850-12-2022 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-81, relativement au remplacement des enseignes existantes par des nouvelles adaptées au nouveau logo et couleurs corporatives d'un immeuble sis au 13400, boulevard du Curé-Labelle sur le lot 2 654 138, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2022-81 de « André Desautel pour le groupe Jean Coutu » relativement au remplacement des enseignes existantes par des nouvelles adaptées au nouveau logo et couleurs corporatives d'un immeuble sis au 13400, boulevard du Curé-Labelle sur le lot 2 654 138, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 160-12-2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-81 de « André Desautel pour le groupe Jean Coutu » relativement au remplacement des enseignes existantes par des nouvelles adaptées au nouveau logo et couleurs corporatives d'un immeuble sis au 13400, boulevard du Curé-Labelle (lot 2 654 138), dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

851-12-2022 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-82, relativement au remplacement des fenêtres existantes de couleur blanche par des nouvelles de couleur noire et blanche d'un immeuble sis au 8010, rue de Belle-Rivière sur le lot 1 847 508, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2022-82 de « Marie-Andrée Vandal » relativement au remplacement des fenêtres existantes de couleur blanche par des nouvelles de couleur noire et blanche d'un immeuble sis au 8010, rue de Belle-Rivière sur le lot 1 847 508, dans le secteur de Sainte-Scholastique, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 161-12-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-82 de « Marie-Andrée Vandal » relativement au remplacement des fenêtres existantes de couleur blanche par des nouvelles de couleur noire et blanche d'un immeuble sis au 8010, rue de Belle-Rivière (lot 1 847 508), dans le secteur de Sainte-Scholastique, sous réserves que la porte en façade soit noire et identique à l'autre.

852-12-2022 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-83, relativement au remplacement des fenêtres existantes par des nouvelles d'un immeuble sis au 9951, rue de Belle-Rivière sur le lot 1 847 668, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2022-83 de « Stéphanie Prévost et Félix Brunet » relativement au remplacement des fenêtres existantes par des nouvelles d'un immeuble sis au 9951, rue de Belle-Rivière sur le lot 1 847 668, dans le secteur de Sainte-Scholastique, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 162-12-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-83 de « Stéphanie Prévost et Félix Brunet » relativement au remplacement des fenêtres existantes par des nouvelles d'un immeuble sis au 9951, rue de Belle-Rivière (lot 1 847 668), dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel que présenté.

853-12-2022 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-84, relativement au remplacement et au déplacement des semi-enfouis projetés pour des conteneurs hors-sols d'un immeuble sis au 11735, montée Sainte-Marianne sur le lot 5 599 980, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2022-84 de « Éric Lachapelle » relativement au remplacement et au déplacement des semi-enfouis projetés pour des conteneurs hors-sols d'un immeuble sis au 11735, montée Sainte-Marianne sur le lot 5 599 980, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 165-12-2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-84 de « Éric Lachapelle » relativement au remplacement et au déplacement des semi-enfouis projetés pour des conteneurs hors-sols d'un immeuble sis au 11735, montée Sainte-Marianne (lot 5 599 980), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

854-12-2022 **Adoption d'une « Politique en matière de télétravail ». (G4 U1 N14776 #118323)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place un projet pilote d'un an concernant le télétravail de façon à demeurer un employeur de choix, fidéliser les employés et attirer de la main-d'œuvre qualifiée;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'adopter la « Politique en matière de télétravail », sous forme de projet pilote d'un an, laquelle serait effective en date du 1^{er} janvier 2023, ladite politique étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

855-12-2022 **Levée de la séance.**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire

Suzanne Mireault, greffière